

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 25 - 0 5 3

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—
**APPROBATION
DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 17/09/2025**

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_058-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers
Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire.
Madame Anne-Marie DAVID désignée pour remplir ces fonctions, les
accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le
17 septembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la
personne de Anne-Marie DAVID.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à
le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal du
Conseil Municipal du 17 septembre 2025

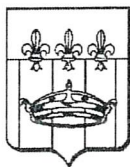
Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 25 - 0 5 4

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
OCTOBRE ROSE**

**-
ASSOCIATION ARTS
ET DECORATIONS
DURAVELLOISE**

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_054-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

L'association Arts et Décorations duravelloise sollicite une participation
financière exceptionnelle pour l'organisation d' « Octobre Rose »
du 12 octobre 2025.

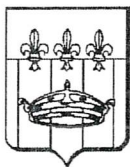
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une
subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € qui sera prélevé à l'article
65748 du budget communal.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 25 - 0 5 5

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

**AUTORISATION DE
STATIONNEMENT
-
LES TONY**

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_055-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la
demande de Monsieur David DALAYEN, directeur du spectacle
« LES TONY », l'autorisant à stationner son matériel (deux fourgons VL
ainsi que trois petites caravanes VL) sur le foirail du vendredi 24 octobre au
samedi 25 octobre avec accès à l'électricité.

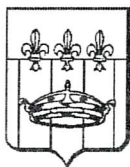
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
d'autoriser Monsieur David DALAYEN à stationner son matériel avec accès
à l'électricité moyennant une participation financière de 10 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 25 - 0 5 6

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—
**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_056-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2313-1,
R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article
L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions
statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des
emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et
organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi
n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur
organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à
temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services
dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des
effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de
modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux
dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération,
d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/09/2025 tel que présenté en annexe
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants
- Autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent
- Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Anne-Marie DAVID
Secrétaire de séance

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Gérard CALASSOU
Maire



2025-056

TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE DURAVEL AU 01/09/2025

Libellé de l'emploi	n° et date de la délibération créant l'emploi	emploi permanent ou non permanent	montion possibilité de recours à un contractuel	Emploi pourvu ou vacant	Filière	catégorie	Service d'affectation	Lieu d'affectation	Temps de travail de l'emploi	Groupe de fonction du RIFSEEP	NBI et nombre de points	Nom et prénom de l'agent occupant l'emploi	Sexe	Tranche d'âge ou âge	Grade de l'agent	Statut de l'agent	Motif de recrutement si contractuel	date de début et fin de contrat	temps de travail de l'agent	Position de l'agent
secrétaire de mairie	n°2021-004 du 25.01.2021	P	OUI	P	administrative	C	secrétariat général	Mairie	TC	Groupe 2	OUI 30 points	Catherine BOSSUET	F	60-65 ans	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Titulaire			100%	Activité
Secrétaire générale de mairie	n°2023-009 du 13.02.2023	P	OUI	P	administrative	C	secrétariat général, agence postale	Mairie	TC	Groupe 2	OUI 30 points	Emilie DAJAN	F	40-45 ans	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Titulaire			100%	Activité
Agent Administratif	n°2020-010 du 04.05.2020	P	OUI	P	administrative	C	urbanisme, site WEB, agence postale	Mairie	TNC 20/35 ^{ème}	Groupe 2	NON	Sisse RIGAARD	F	50-55 ans	Adjoint administratif	Titulaire			57%	Activité
Agent d'entretien	n°2021-002 du 25.01.2021	P	OUI	P	technique	C	services techniques	Ateliers	TC	Groupe 2	OUI 10 points	Xavier ESCOURRE	M	50-55 ans	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire			100%	Activité
Agent d'entretien	n°2019-026 du 20.05.2019	P	OUI	P	technique	C	services techniques	Ateliers	TC	Groupe 2	OUI 10 points	Lionel LALUSSE	M	60-65 ans	Adjoint technique	Titulaire			100%	Activité
Aide cantine et périscolaire	n°2025-004BIS du 29.01.2025	P	OUI	P	Technique	C	scolaire	Cantine scolaire et périscolaire	TNC 16/35 ^{ème}	Groupe 2	NON	Victoria FAYEMENDY	F	60-65 ans	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire			46%	Activité
cantinière	n°2022-049 du 24.10.2022	P	OUI	P	Technique	C	scolaire	Cantine scolaire et périscolaire	TNC 26,25/35 ^{ème}	Groupe 2	NON	Christine MALTOR	F	60-65 ans	Adjoint technique	Titulaire			75%	Activité
Agent technique	n°2023-022 du 20.03.2023	P	OUI	P	Technique	C	scolaire	Cantine scolaire et périscolaire	TNC 16/35 ^{ème}	Groupe 2	NON	Florence DELLUC	F	50-55 ans	Adjoint technique	Titulaire intercommunal			46%	Activité
Agent polyvalent	n°2023-062 du 26.07.2023	P	OUI	P	Technique	C	scolaire et bâtiments publics	périscolaire et ménage	TNC 22/35 ^{ème}	Groupe 2	NON	Georgina PABIAN	F	45-50 ans	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Contractuel	L.332-B-3*	du 01.09.2023 au 31.08.2026	63%	

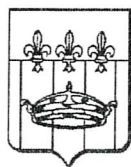
Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025



ID : 046-214600892-20251027-2025_056-DE



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 25 - 057

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—
**ADHESION A LA
CONVENTION DE
PARTICIPATION
CONCLUE POUR
LE RISQUE
SANTÉ PAR LE
CDG46**

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_057-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le maire expose,

Les centres de gestion concluent des conventions de participation pour
le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
visant à couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

A l'issue d'une procédure de consultation, le centre de gestion du Lot
(CDG46) a conclu une convention de participation pour le risque santé auprès
de la MNT/RELYENS pour une durée de six ans. Cette convention, à
adhésion facultative, prendra effet le 1er janvier 2026, pour se terminer le 31
décembre 2031.

Les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au
CDG46 peuvent adhérer à cette convention de participation, sur délibération
de leur assemblée délibérante, après consultation de leur comité social
territorial.

Monsieur le maire indique qu'il revient donc maintenant au **conseil** de
se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation conclue pour le
risque santé et proposée par le CDG46.

Cette adhésion permettra aux agents qui le souhaitent de souscrire une
couverture en complémentaire santé dans le cadre de ladite convention de
participation en bénéficiant d'une participation de la collectivité ou de
l'établissement public, à fixer et à acquitter mensuellement lors de la paie.

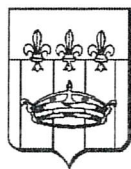
Enfin, **le conseil** doit également fixer le montant de la participation
versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement.

Cette participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en
prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation
familiale.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), notamment les
articles L.827-1 à L.827-11,



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025-057

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

**ADHESION A LA
CONVENTION DE
PARTICIPATION
CONCLUE POUR
LE RISQUE
SANTÉ PAR LE
CDG46**

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_057-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

.../...

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation
des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement
de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de
protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des
collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection
sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du CDG46 en date du 12 juin 2025, relative au choix
du contrat en vue de proposer une convention de participation pour le risque
santé au bénéfice des collectivités et établissements publics affiliés,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18/09/2025,

Vu l'exposé du maire considérant l'intérêt pour la **collectivité de
Duravel** d'adhérer à ladite convention,

DECIDE

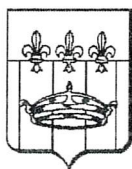
Article 1 : d'adhérer à la convention de participation portée par le
CDG46 pour le risque santé.

Article 2 : d'autoriser le **maire** à signer la convention d'adhésion
à la convention de participation et tout acte en découlant.

Article 3 : de fixer le niveau de participation financière forfaitaire
de la **collectivité** à hauteur de 15 €/agent et par mois.

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement
dans le cadre d'une adhésion de l'agent à la convention de participation en
cause.

.../...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 046-214600892-20251027-2025_057-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 25 - 057

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21.10.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

.../...

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires au
versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la
cotisation assurée par chaque agent.

Article 5 : la décision d'adhésion prend effet à compter du
01/01/2026.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—

**ADHESION A LA
CONVENTION DE
PARTICIPATION
CONCLUE POUR
LE RISQUE
SANTÉ PAR LE
CDG46**

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire

